

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**Séance du 28 Mai 2014**

**INVESTISSEMENTS**

**1 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY  
TRAM GARONNE – T1**

**1.14 – Marché G 2014 12007 M : Signalisation Lumineuse Tricolore et Eclairage Public conclu avec le groupement d'entreprises BARDE SO (Mandataire) – LEE Conseil – FOURNIE GROSPAUD RESEAUX – Approbation du marché négocié d'ouvrages similaires**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

**COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :**

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME MARTI, MM RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etaient présents :

MM. LAFON, LERY.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

Etaient présents :

MM. AREVALO, BACOU.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :**

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le comité Syndical,

Par délibération D.2009.03.16.7.3 du 16 mars 2009, a approuvé le programme de la « liaison Arènes - Grand Rond », appelé également ligne « Garonne », et l'enveloppe financière prévisionnelle de 115 millions d'euros correspondante.

Par délibération D.2009.04.29.9.3 du 29 avril 2009, a décidé de confier à la SMAT le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux du réseau de tramway.

Par délibération D.2010.07.12.6.1 du 12 juillet 2010, a approuvé l'avant-projet de la ligne « Garonne ».

Par délibération D.2010.11.04.4.1 du 4 novembre 2010, a approuvé l'allotissement et le mode de dévolution de chaque marché de la phase travaux.

Par délibération D.2011.03.28.5.13 du 28 mars 2011, a déclaré l'intérêt général du projet et son intention de réaliser la « Ligne Garonne » de tramway, lequel a été rendu compatible avec le PLU du Grand Toulouse – Ville de Toulouse.

Par délibération D.2011.10.24.1.7 du 24 octobre 2011, a autorisé la signature du marché G 2011 9278 M avec le groupement d'entreprises BARDE SO (mandataire) – LEE Conseil – FOURNIE GROSPAUD RESEAUX pour un montant s'élevant à 1 733 522,10 € H.T.

Par délibération D.2013.07.11.11.4 du 11 juillet 2013, a autorisé la signature de l'avenant n° 1 au G 2011 9278 M avec le groupement d'entreprises BARDE SO (mandataire) – LEE Conseil – FOURNIE GROSPAUD RESEAUX pour un montant s'élevant à 137 923,70 € H.T, soit une augmentation de 7.96% par rapport au montant initial du marché. Cet avenant traitait essentiellement de l'ajout de prestations supplémentaires.

Pendant le déroulement de la marche à blanc, dans le mois précédent la mise en service du tramway Garonne, il est apparu nécessaire de mettre en place de nouveaux équipements afin de fluidifier la circulation aux carrefours aux heures de pointe.

Le présent marché porte sur ces prestations similaires comprenant les études, la fourniture, l'installation et l'intégration au système en exploitation du tramway Garonne d'équipements destinés à améliorer le fonctionnement de certains carrefours.

En conséquence, il est proposé de conclure le marché G 2014 12007 M avec le groupement d'entreprises BARDE SO – LEE CONSEIL – FOURNIE GROSPAUD pour la réalisation de ces prestations similaires aux ouvrages réalisés.

#### **Approbation du marché négocié d'ouvrages similaires**

Après négociation, nonobstant des quantités moindres, tous les prix de ce marché sont équivalents aux prix unitaires du marché initial G 2011 9278 M.

Le marché comprend, notamment, les prestations d'études d'exécution, de fourniture et installation des équipements, de programmation, de mise en service et essai dont le détail est le suivant :

- prise en compte de nouvelles positions de boucles routières implantées différemment des études initiales,
- la fourniture et mise en œuvre d'équipements complémentaires (poteaux, signaux et boucles de régulation de trafic),
- nouvelle version des études et programmation du carrefour Fer à Cheval intégrant un nouveau phasage,
- mise en œuvre de programmation : en lien avec les services de Toulouse Métropole, il a été demandé au titulaire d'intégrer de nouveaux éléments et d'implémenter un certain nombre de nouvelles fonctionnalités incluant de nouveaux phasages.

Le montant des prestations s'élève à 249 587,40 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **28 mai 2014**, émis un avis favorable à la passation du présent marché pour ouvrages similaires pour un montant de 249 587,40 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le marché négocié n° **G 2014 12007 M** et d'en autoriser la signature.

\* \* \*

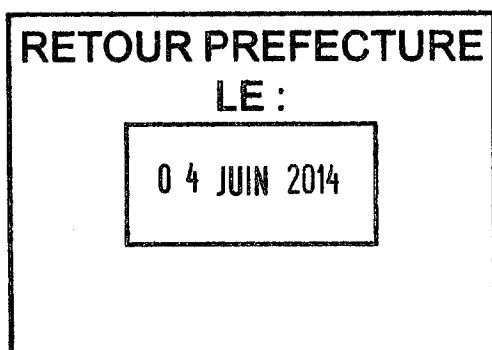
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le marché négocié G 2014 12007 M ayant pour objet la réalisation d'ouvrages similaires avec le groupement d'entreprises BARDE SO (mandataire) – LEE Conseil – FOURNIE GROSPAUD RESEAUX pour un montant de **249 587,40 € H.T.**

**ARTICLE 2 :** AUTORISE la SMAT à signer ledit marché négocié d'ouvrages similaires.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Jean-Michel LATTES**